



*Le 31 mars 2022*

## **Une Maison Arc-en-ciel de la Santé comme nouvelle occupation temporaire en plein cœur de Bruxelles**

**Ce jeudi matin, le collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles a approuvé le nouveau projet d'occupation temporaire des n°20 et 22 Rue des Grands Carmes. La Ville de Bruxelles, via sa Régie foncière, accueille sa toute première Maison Arc-en-ciel de la Santé dite « MACS » pour une durée de 3 ans en plein cœur historique de Bruxelles.**

En novembre 2020, la Ville de Bruxelles via sa Régie foncière a acquis un des plus grands chancres de Bruxelles, situé tout près de la Grand-Place : rue des Grands Carmes n°20 à n°28. En effet, cette ancienne épongerie était laissée à l'abandon depuis de nombreuses années par des propriétaires privés. Dans le cadre de sa politique de lutte contre les logements inoccupés, la Ville entend revaloriser ce bâtiment et son occupation.

C'est pourquoi, peu de temps après son acquisition, la Ville de Bruxelles a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire du bâtiment. Le projet d'une Maison Arc-en-ciel de la Santé (MACS) dont un hub associatif déposé par le collectif d'associations LGBTQI+ : Alias, Ex Aequo, Genres pluriels, Rainbow House Brussels et Tels Quels, a été retenu.

*« Nous sommes très heureux d'accueillir la toute première Maison Arc-en-ciel de la Santé sur le territoire de la Ville de Bruxelles, d'autant plus qu'il est le point de convergence entre deux de mes attributions : la Régie Foncière et l'égalité des chances. Ce projet répond à une revendication de longue date de la communauté LGBTQI+ et du milieu associatif et s'inscrit*

*également dans notre plan d'action »* explique **Lydia Mutyebele**, Echevine de la Régie foncière et de l'égalité des chances

L'idée est de créer un espace de rencontre et d'écoute de référence au public cible et permettre à la Ville de Bruxelles, capitale de l'Europe, de se doter d'un outil de pointe qui entend réduire considérablement les inégalités de santé entre les personnes LGBTQI+ et la population dite générale.

Concrètement, l'entrée des premières associations auraient lieu dans un premier temps, dans les deux appartements du numéro 20. Les associations pourraient profiter d'un appartement pour y organiser des bureaux et des espaces ou recevoir leurs bénéficiaires qui apprécient une certaine discrétion et ainsi fournir le plus rapidement possible certains services sous forme de Mini-Macs. Le but étant de ne pas changer la configuration des lieux puisque la phase ultérieure et postérieure à l'occupation prévoit la mise à disposition de logements.

*« La première phase de ce projet est de proposer une occupation temporaire de trois ans à ces associations afin de tester les services mis en place. A terme, notre but est d'accompagner ce projet en structure pérenne et de référence sous forme de « safe space » pour toute la communauté avec la création d'une MACS Brussels Checkpoint»* précise **Lydia Mutyebele**.

#### Contact Presse

Géraldine Rademaker, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Egalité des chances – 0490 42 76 73 – [Geraldine.Rademaker@brucity.be](mailto:Geraldine.Rademaker@brucity.be)